

777.110(DK) - Bo/rs

5 juillet 1982

Note de synthèseVisite du Secrétaire d'Etat Jolles au Danemark (1.7.1982)Conversations avec les autorités danoises

Ces conversations, qui ont eu lieu avec le Sous-secrétaire danois au Commerce extérieur, O. Møller, et se sont poursuivies lors d'une entrevue avec le Ministre de l'économie, I. Nørgaard, ont permis de dégager bon nombre de convergences en matière de politique commerciale, tant sur les questions européennes que mondiales. Mais les approches suisse et danoise restent profondément divergentes sur certaines options fondamentales de politique économique.

Les échanges de vues sur les problèmes européens ont eu un intérêt tout particulier vu que le Danemark assume la présidence du Conseil des Communautés durant la seconde moitié de l'année. Dramatisant parfois leurs propos, les Danois ont souligné que certains problèmes auxquels les CE se heurtent à l'heure actuelle sont lourds de menaces. Des poussées protectionnistes se font jour dans certains pays membres et le marché commun commence à donner des signes de défaillance, malgré l'action positive de la Commission. La reconquête du marché intérieur en France et l'octroi de certaines aides gouvernementales dans ce pays et dans d'autres nécessitent une contre-attaque de la part de ceux qui restent fermement attachés à l'idée de l'union douanière et agricole. Des préoccupations parallèles ont été exprimées du côté suisse.

Les problèmes institutionnels, au premier rang desquels les Danois placent la dispute sur la contribution britannique au budget communautaire sont d'autres signes inquiétants d'un retour à des politi-



ques nationales égoïstes. Si, selon eux, la thèse britannique devait l'emporter, ceci créerait un précédent extrêmement dangereux, dont d'autres ne manqueraient pas de se prévaloir; une telle évolution serait "le commencement de la fin" (sic). Mais le Danemark ne paraît pas prêt pour autant à souscrire sans retenue à toute initiative visant à renforcer la Communauté. C'est ainsi qu'il condamne le plan Genscher-Colombo, coupable à ses yeux de mêler la politique au sens large au travail communautaire basé sur les Traités, et reste très ferme sur le principe du vote à l'unanimité.

L'élargissement des Communautés est aussi source de préoccupation. Les récents propos français sur l'adhésion de l'Espagne font planer de lourds nuages sur l'avenir des négociations, mais les Danois n'ont pas manqué de relever que l'attitude espagnole prête elle aussi le flanc à la critique. Ce pays candidat ne tient pas compte de la situation de ses futurs partenaires dans des secteurs sensibles, en particulier celui de l'acier, ce qui ne va pas sans susciter des difficultés sérieuses. Aussi est-il maintenant exclu que les deux pays ibériques puissent adhérer, comme il en était question, le 1er janvier 1984, et les Danois continuent de penser qu'il n'y a pas lieu d'envisager une adhésion échelonnée, même si les négociations avec le Portugal sont plus faciles.

En ce qui concerne les relations avec les pays de l'AELE, les Danois ont expliqué les raisons qui les avaient poussés à proposer une réunion à Dix-Sept pour célébrer le 10e anniversaire des Accords de libre-échange. Ce fut l'occasion de leur expliquer l'approche suisse en la matière et ils semblent avoir pris note avec intérêt de la solution envisagée par notre pays, à savoir une cérémonie en marge de la prochaine réunion des Ministres de l'AELE avec participation de la Présidence des CE et de la Commission. En outre, différents thèmes spécifiques concernant les relations entre partenaires de libre-échange ont été abordés. Les deux parties se sont accordées à reconnaître qu'il ne saurait être question d'envisager une solution du problème des règles d'origine qui soit en deçà de la proposition de compromis présentée par la

Commission, qui est un minimum. Au sujet des questions dites de la deuxième génération, les Danois ont été rendus attentifs au fait que la Suisse, maintenant la ligne politique suivie depuis la signature des Accords de 1972, souhaitait poursuivre et intensifier sa coopération avec les CE dans des domaines non couverts par lesdits accords, sur la base de la clause évolutive, dans des secteurs comme les transports ou la recherche par exemple. En conclusion les Danois ont souligné que, même si la Communauté était de plus en plus tentée de se concentrer sur ses problèmes internes, le Danemark lutterait pour que ceux relatifs aux pays de l'AELE soient traités avec le soin qu'ils méritent.

Dans les relations des CE avec d'autres pays le Danemark suit une ligne libérale, surtout dans ses rapports avec le Japon, avec lequel il a des échanges presque équilibrés, grâce à une politique persévérante de pénétration du marché nippon. Les deux délégations ont pu constater que leurs vues concordent également sur ce point. Par contre les Danois considèrent que l'état des relations avec les Etats-Unis est beaucoup plus préoccupant. Ceux-ci se sont lancés dans une attaque en règle contre la politique agricole commune, qui a pris la Communauté par surprise, et ont introduit dans le secteur de l'acier des mesures pour redresser des torts que les Danois estiment impossible à prouver. Pour eux la Communauté a rempli ses engagements et est donc injustement attaquée, mais ils considèrent qu'elle ne saurait réagir qu'en recourant aux mesures autorisées par le GATT.

La discussion des problèmes mondiaux a démontré que les deux parties tout en reconnaissant l'utilité de rencontres au Sommet sont d'accord pour estimer que la participation de la Commission et de la Présidence des CE à la réunion de Versailles ne saurait autoriser les Grands à considérer que les autres nations industrialisées sont maintenant pleinement représentées à de telles rencontres, et elles ont toutes deux estimé que le "follow up" devrait se faire dans des organisations internationales existantes et non dans de petits groupes ad hoc. Les deux parties se sont

également accordées à attacher la plus grande importance à un succès de la réunion ministérielle du GATT; sur les principaux sujets de discussion de la Partie II de cette conférence, les thèses des deux pays sont assez proches. Certes sur les sauvegardes le Danemark ne saurait oublier qu'il est membre des CE, et au sujet de la graduation il est préoccupé par le danger que des propositions en la matière puissent susciter l'impression de vouloir diviser le groupe des 77. En ce qui concerne l'agriculture, les deux délégations ont reconnu que leur pays n'était pas demandeur. Enfin au sujet des services, les Danois ont plaidé pour une étude approfondie de la question au sein de l'OCDE, estimant prématuré de soulever l'affaire à ce stade au GATT.

Des divergences profondes sont apparues en matière de politique économique. Les Danois voudraient marquer leur présidence des CE en lançant une initiative visant à réduire le chômage par une relance au moyen des investissements publics. Si l'objet d'une telle action est louable, une telle approche ne pouvait bien entendu pas être soutenue du côté suisse. Aussi une part importante de la rencontre avec M. Nørgaard a-t-elle été dévolue à cette question et a permis à M. Jolles de lui exposer les thèses suisses et à lui faire remarquer que seule une économie capable de réaliser des profits et confiante en l'avenir avait une propension à investir. Or, les difficultés actuelles, protectionnisme et fluctuations monétaires, n'incitent guère les entrepreneurs à l'optimisme. Les difficultés de l'heure n'échappent pas aux Danois mais ils mettent toute leur foi dans l'investissement public, seul capable à leur avis de sortir l'économie de l'ornière, pour autant que cette action soit faite au niveau international.

Jean-Marc Boulgaris

BUREAU DE L'INTEGRATION  
DU DFAE ET DU DFEP

---

Berne, le 14 juillet 1982

777.110 - Bo/st

Visite officielle du Secrétaire d'Etat P.R. Jolles  
au Danemark

---

Entretiens avec une délégation danoise conduite par  
le Sous-Secrétaire d'Etat O. Møller  
1er juillet 1982

I Problèmes relatifs aux Communautés européennes

La situation interne des Communautés

M. MØLLER présente un exposé sur la situation des Communautés. Le Danemark est inquiet des signes de défaillance que donne le système communautaire et de la montée du protectionnisme entre les Dix, malgré l'action positive de la Commission. Il ne cache pas les craintes que fait naître la querelle au sujet de la part britannique au budget communautaire, qui introduit dans le débat l'idée de la contribution nette au budget. Une telle idée est un non-sens car le budget ne reflète qu'une partie de l'activité communautaire, dont les Etats membres tirent d'autres profits. Le Danemark estime que sa tâche de président consistera à organiser la discussion devant permettre une solution à long terme du problème britannique. Toujours dans cette affaire, le Danemark considère que la réduction de la part que devrait verser la RFA est une des plus grandes erreurs commises par la Communauté. C'est un précédent dangereux, chacun pouvant à l'avenir faire varier sa participation financière à des actions communautaires en fonction de ses intérêts propres. Si une telle tendance devait se développer, ce serait le

"commencement de la fin". En ce qui concerne la dispute institutionnelle, le Danemark estime que l'équilibre actuel entre Conseil, Parlement et Commission est bon, même si les parlementaires européens, qui sont un peu frustrés, s'efforcent d'élargir leurs compétences, surtout en matière budgétaire. Le plan Genscher-Colombo est cause de sérieux problèmes. Le Danemark quant à lui veut que l'on maintienne une différence entre le travail communautaire proprement dit et la coopération politique. Or, le plan en question les mélange. Sur ce point, le pragmatisme danois traditionnel n'est plus de mise et Copenhague se montrera dogmatique. D'ailleurs, le plan Genscher-Colombo devrait subir le même sort que les plans précédents.

Répondant à une question, il explique que l'attitude britannique de recourir à un veto dans un secteur pour obtenir un avantage dans un autre n'est pas raisonnable mais, pour le Danemark, le droit de veto n'est pas remis en cause par le récent vote majoritaire sur les prix agricoles. Le compromis de Luxembourg est en fait une décision de continuer la discussion.

En tant que président, le Danemark marquera son intérêt pour le problème des aides gouvernementales. La Commission a découvert des tendances préoccupantes dans certains Etats membres et il s'agit de contre-attaquer. Bien entendu, la France n'est pas heureuse de voir la discussion s'ouvrir sur la reconquête du marché intérieur, dont les plans sont à l'étude à la Commission.

M. JOLLES déclare partager les préoccupations de ses interlocuteurs concernant le protectionnisme. Il rappelle que la France est notre deuxième partenaire commercial et qu'il y a beaucoup d'investissements suisses dans ce pays. Or, la reconquête du marché intérieur ne peut se réaliser que par des mesures gouvernementales contraires aux ALE. Ainsi le secteur nationalisé doit-il acheter français et les banques accordent des taux préférentiels aux acheteurs de biens d'équipement nationaux. Ces pratiques sont incompatibles avec les ALE. La Suisse peut encore attendre quelque peu mais elle reste extrêmement vigilante et n'hésitera pas à soulever certaines affaires à Bruxelles.

M. MØLLER précise que la politique française de vouloir promouvoir l'achat de produits indigènes présente des problèmes pour le secteur privé dans le domaine du crédit. Mais lors du réajustement du SME en juin, il y aurait eu accord entre la RFA et la France de tendre à une convergence en matière de politique économique et la France devrait donc faire preuve de retenue dans la promotion du slogan "achetons français".

M. JOLLES lui ayant demandé si les développements de la situation au sein des Communautés mettent en danger l'union économique et monétaire ou l'union douanière et agricole, M. MØLLER répond qu'il s'agit de la deuxième hypothèse. M. JOLLES se déclare alors aussi concerné que les Danois car les Communautés représentent un élément de stabilité en matière commerciale.

### Les relations extérieures

#### L'élargissement

Abordant ce chapitre, M. MØLLER dit que le Danemark est troublé par l'attitude française à l'égard de l'adhésion des pays ibériques. La réunion du Conseil du 21 juin aurait été décourageante et la manière cavalière dont les Espagnols et les Portugais ont été traités lors des séances de négociation au niveau ministériel qui ont eu lieu les jours suivants soulève la réprobation des Danois. La France a changé d'attitude et fait maintenant remarquer que son accord d'ouvrir des négociations avec l'Espagne et le Portugal ne signifiait pas que ces pourparlers doivent nécessairement aboutir, tandis que les autres Etats membres soulignent qu'il ne fallait pas commencer à négocier si l'on était déterminé à ne pas parvenir à une heureuse conclusion. Bien sûr, il existe des difficultés, comme par exemple dans le secteur de l'acier où l'Espagne poursuit une politique incompatible avec son statut de pays candidat. Aussi faudrait-il dans ce secteur et certains autres une longue période transitoire avec des contingents. Les choses sont moins

difficiles avec le Portugal sauf en relation avec les exportations lusitaniennes de textiles. Dans ce secteur également, il faudra une période transitoire.

M. JOLLES souligne qu'en ce qui concerne l'Espagne, il semble que la France soit inquiète de l'augmentation de la capacité de production espagnole à la veille de l'adhésion, d'où sa position de négociation très dure. Au sujet de la date de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, M. MØLLER dit que celle du 1er janvier 1984 n'est plus envisageable. S'il est concevable que le Portugal termine sa négociation avant l'Espagne, il ne saurait être question d'une adhésion échelonnée. Ceci signifierait en effet que l'Espagne n'entretrait pas dans les Communautés.

#### Les relations avec le Japon

M. MØLLER explique que les attitudes des Etats membres des CE sont contradictoires. Certains veulent fermer le marché communautaire pour faire ouvrir le marché nippon mais le Danemark s'oppose à une mesure qui conduirait droit au protectionnisme. Il a des échanges pratiquement équilibrés avec le Japon, conséquence de presque neuf ans d'efforts pour prendre pied sur le marché des produits agricoles japonais. Les CE devraient se montrer raisonnables à l'égard du Japon, qui a fait un geste positif mais encore insuffisant en prenant un certain nombre de mesures de libéralisation avant le Sommet de Versailles.

M. JOLLES constate que les vues suisses et danoises coïncident sur le Japon et une guerre commerciale avec lui ne ferait qu'empirer les choses. Mais le Japon devrait internationaliser le yen, ce qui conduirait à sa réévaluation.

#### Les relations avec les Etats-Unis

Les Etats-Unis représentent un péril plus grand selon M. MØLLER. Ils montent une grande offensive contre la PAC qui a pris la Commission par surprise, car il semblait à l'issue du Tokyo Round que les Etats-Unis s'étaient fait une raison

au sujet de la PAC et les CE se tiennent aux engagements pris alors de ne pas augmenter leur part du marché mondial. Dans le conflit sur l'acier, la Commission pensait pouvoir maintenir le dialogue. Or, la volonté américaine de prélever un droit compensatoire est contraire aux déclarations faites auparavant et aux négociations du Tokyo Round. L'acier européen ne cause pas de dommage sur le marché américain et les subventions qui sont accordées à la sidérurgie européenne servent à sa restructuration et non à la promotion des exportations. Lors du Conseil européen de fin juin, il y aurait eu des propos très vifs à l'égard des Etats-Unis et il ne faut pas considérer que le communiqué reflète fidèlement les débats sur ce point.

M. JOLLES estime qu'il pourrait y avoir un malentendu entre les deux rives de l'Atlantique, dû aux changements de personnes au sein de l'administration américaine après la fin du Tokyo Round mais ce conflit devrait être résolu s'il y a de part et d'autre une volonté de discuter au lieu de recourir à des mesures de défense.

Commentant enfin les remarques suisses relatives aux Etats-Unis, M. MØLLER relève que les Communautés ne réagiront que par des mesures permises par le GATT et qu'elles pourraient en particulier y soulever la question du DISC.

## II Relations entre pays de l'AELE et les Communautés

### Dixième anniversaire des accords de libre-échange

M. MØLLER déclare que le Danemark attache du prix à ce que le dixième anniversaire des accords de libre-échange soit l'occasion d'une rencontre des Dix-Sept au niveau ministériel. Du côté des CE, ce serait les Ministres des affaires étrangères qui seraient présents car ils sont compétents pour les relations extérieures. Il est conscient que ce ne serait pas nécessairement le cas pour les pays de l'AELE. Le Danemark souhaiterait que cette réunion ait lieu

à Bruxelles mais la Finlande a fait savoir qu'il serait préférable qu'un autre endroit soit choisi. En ce qui concerne le contenu des discussions, il ne faudrait pas qu'elles soient de substance, sans quoi certains pays des CE pourraient faire des difficultés. Il s'agirait seulement de confirmer l'attachement de tous au libre-échange.

M. JOLLES remercie son hôte de cette explication et l'assure que, du côté suisse, on apprécie le geste du Danemark et il se réfère à la réponse positive des Ministres de l'AELE à Helsinki. Il remarque que Bruxelles n'est pas un problème en soi mais le fait de vouloir organiser une réunion de pure forme juste avant un Conseil des Ministres des affaires étrangères des CE pourrait présenter certains risques; vu l'importance des points à l'ordre du jour de tels Conseils, des Ministres pourraient être tentés de se faire remplacer, ce qui diminuerait le statut de la cérémonie. En outre, la participation de Ministres des affaires étrangères pourrait amener à mettre l'accent sur la solidarité politique, ce qui n'irait pas sans susciter quelques problèmes pour certains pays de l'AELE. Quelle serait dès lors la meilleure solution ? Si l'on ne peut être certain que les Dix-Sept soient tous représentés au niveau ministériel, il faudrait envisager une solution plus limitée avec participation de la présidence du Conseil des CE, de la Commission et des pays membres de l'AELE, qui pourrait avoir lieu en marge de la réunion ministérielle de l'AELE en novembre par exemple.

M. MØLLER indique alors que, lorsque les Finlandais ont orienté le Danemark sur la prise de position des Ministres de l'AELE à Helsinki, ils ont déclaré qu'en ce qui les concerne, ils préféreraient une date plus éloignée, 1983 ou 1984, pour pouvoir marquer la réalisation complète du libre-échange.

Déclaration politique des CE

M. JOLLES explique que la Suisse se félicite de savoir que les Communautés ont l'intention d'insérer une déclaration politique dans le rapport COREPER sur les relations avec les pays de l'AELE, qui doit être approuvé en juillet. Il souligne que le texte nous en semble bon. Toutefois, il mentionne deux passages qui pourraient soulever pour le moins quelques hésitations, celui relatif à la solidarité européenne et celui concernant la "zone de stabilité et de sécurité monétaire".

Propositions des pays de l'AELE

M. JOLLES rappelle l'importance que les pays de l'AELE attachent à l'amélioration et à la simplification des règles d'origine.

M. MØLLER lui confirme la volonté danoise de faire des progrès en la matière sur la base du compromis de la Commission. Il partage l'avis de son interlocuteur sur la nécessité de ne pas dissocier les deux volets de la proposition, sans quoi il n'y aura qu'un progrès marginal sur le critère du pourcentage, tandis que le reste de la proposition sera définitivement bloqué.

M. JOLLES attire l'attention de la partie danoise sur les autres secteurs où une coopération pourrait se développer, comme la normalisation, les TBTs, les restrictions quantitatives aux exportations. Ce dernier point est une constante de la politique commerciale suisse et revêt une importance toute particulière au moment où le libre-échange favorise la division internationale du travail. Passant ensuite aux questions de la deuxième génération, il relève que la Suisse n'a pas changé d'objectif par rapport à 1972 et qu'elle n'envisage donc absolument pas l'idée d'une adhésion aux CE. Mais elle manifeste un vif intérêt à un approfondissement de la coopération avec elles. Aussi se félicite-t-il de l'heureuse conclusion des négociations avec les CE sur les assurances non-vie; il indique l'intérêt d'une coopération

multilatérale dans le domaine des transports, mentionne l'importance des travaux en matière de droit des marques et conclut en énumérant quelques secteurs où il devrait être possible de renforcer les contacts: l'environnement, la recherche et les questions monétaires.

M. MØLLER réplique que dans les circonstances actuelles, il y a un risque de voir la Communauté de plus en plus poussée à l'introspection. Le Danemark s'efforcera de combattre cette tendance en mettant l'accent sur des efforts spécifiques en vue d'intensifier les relations avec les pays de l'AELE.

#### Objectif de la présidence danoise

M. MØLLER expose le plan du Premier Ministre danois, M. Jørgensen, visant à mettre à profit la présidence du Conseil des CE pour lancer une vigoureuse offensive contre le chômage. La situation est devenue périlleuse pour nos sociétés et il est grand temps d'agir, et ce par le recours à l'investissement public accru dans les pays d'Europe comme moteur de la relance. Parallèlement il faudrait remettre de l'ordre sur le marché des capitaux en faisant baisser les taux d'intérêt. Le Danemark a eu des contacts avec la France et a constaté que sa position était semblable, même si l'on peut se demander jusqu'à quel point la politique mise en place après la dévaluation de juin va dans ce sens. En outre, le Danemark est conscient que son projet heurte de front la philosophie des gouvernements allemand et britannique. Il estime qu'il faudrait que le mouvement qu'il préconise s'étende au-delà des Dix. Au sein de la Communauté, il faudrait en outre s'attacher à prendre des mesures concrètes d'accompagnement, comme l'harmonisation de la durée du travail et une formation professionnelle plus poussée des jeunes afin de faciliter leur insertion dans le marché du travail. Le Danemark entend organiser une discussion entre les Dix sur ce thème, qui sera à l'ordre du jour du Conseil européen en décembre à Copenhague.

- 9 -

M. JOLLES partage la préoccupation de son interlocuteur au sujet du développement du chômage mais ne cache pas qu'il y a une différence fondamentale entre les positions suisse et danoise quant aux moyens de remédier à ce mal, car l'idée de financer l'investissement par une augmentation du déficit public n'entre pas en ligne de compte pour nous. Quant à la réduction de la durée du travail sans baisse du salaire, elle ne peut conduire qu'à une perte de compétitivité qui, elle-même, ouvre la porte à la tentation de recourir à des mesures protectionnistes.

\* \* \*

Les deux chefs de délégations conviennent de discuter la suite de l'ordre du jour lors du déjeuner.

Jean-Marc Boulgaris

Arbeitsmittagessen auf der Residenz  
des schweizerischen Botschafters

---

Während des Arbeitsmittagessen auf der Residenz werden folgende Themata diskutiert:

Perspektiven für die internationale wirtschaftliche Zusammenarbeit nach dem Gipfel von Versailles.

Jolles

Wir stehen Gipfeltreffen prinzipiell positiv gegenüber. Die Tatsache, dass die EWG als achttes Mitglied am Gipfeltreffen teilnahm, bedeutet für die Schweiz keine Repräsentation kleiner Staaten. Vielmehr befürchten wir, die Meinung könnte auftauchen, kleine Länder seien an solchen Anlässen vertreten.

Das Ergebnis ist im grossen ganzen materiell positiv ausgefallen. Auf dem Gebiet der Währungszusammenarbeit wurden Fortschritte erzielt. Schliesslich konnte eine weichere amerikanische Haltung erzielt werden. Es geht vor allem darum, den Entwicklungsprozess so zu steuern, dass daraus keine kontraproduktiven Elemente resultieren können.

- GATT.

EG Vorarbeiten im Hinblick auf die im November beginnende Session sind leider noch nicht sehr weit fortgeschritten. Das Feld bleibt somit den USA überlassen. Es ist deshalb von grosser Dringlichkeit, dass Vorverhandlungen sobald wie möglich beginnen. Wir legen nach wie vor besonderen Nachdruck auf die Behandlung der Schutzklauselfrage, der im Hinblick auf die Bewahrung des freien Handelssystems und der Verbesserung seiner Funktionstüchtigkeit

zentrale Bedeutung zukommt. Im Bereich der Dienstleistungen drängt sich die Erarbeitung von Vorschriften auf, um protektionistische Tendenzen zu steuern. Wir sind uns der Komplexität des Sektors zu bewusst. Z.B. im Vergleich zu Industrieprodukten.

Wir sind im Begriffe, zwei Papiere zu unterbreiten:

1. Ueber Schutzklauseln .
2. Ueber die Graduation, wobei es gilt, Kriterien für den zumutbaren Grad der Differenzierung fortgeschrittenerer Entwicklungsländer festzusetzen und eine Marktöffnung zu erreichen. Anlässlich unseres kürzlichen Besuches in Brasilien sind wir auf ein gewisses Verständnis gestossen. Der Vorschlag an und für sich ist kein Tabu mehr. Die amerikanische Proposition ist nicht attraktiv genug, und wir möchten versuchen, die Amerikaner zu einer etwas flexibleren Haltung zu bewegen.

Auf dem Gebiete der Landwirtschaft werden wir aus den bekannten Gründen keine Vorschläge unterbreiten. Auch erwarten wir keine signifikanten Resultate. Was die Schutzklauseln betrifft, so sind wir sehr an einem positiven Resultat interessiert. Bedeutet ein solches Ergebnis doch für das GATT einen "uplifting" Effekt. Wir hatten kürzlich Gelegenheit, Vertretern der EG-Kommission anlässlich eines Besuches in Bern unsere Ansichten darzulegen.

Möller

"We Danes agree". Wir stimmen mit der schweizerischen Haltung grundsätzlich überein und treten dem Problemkreis in analoger Art und Weise gegenüber.

Es seien mir einige allgemeine Bemerkungen zur EWG gestattet.

Wir wussten nichts von einem Besuch einer Delegation der Kommission in Bern. Die Kommission ist nach unserer Auffassung eine unabhängige Institution, deren Recht auf Eigenleben wir vollumfänglich respektieren. Noch mehr, wir betrachten die direkte Kontaktpflege als Positivum; ist doch die Kommission der eigentliche Motor der Gemeinschaft.

- Versailles.

Nach dem ersten Textstudium waren wir etwas argwöhnisch und unsicher (reluctant), ist er doch doppelsinnig. Ob positiv oder negativ ist offen. Vielleicht haben die Amerikaner noch keine endgültigen Beschlüsse gefasst. Nachdem wir das Communiqué gelesen hatten, verstärkte sich unser anfänglicher Pessimismus.

Auch wir stehen Gipfeltreffen positiv gegenüber. Eigentliche Beschlüsse müssten jedoch nach unserer Auffassung im Rahmen bestehender Gremien gefasst werden. Abweichungen sind falsch.

- GATT.

Es muss alles daran gesetzt werden, um im November konkrete Ergebnisse zu erzielen. Keinesfalls darf man sich mit allgemeinen Formulierungen begnügen.

- Dienstleistungen

Deren Bedeutung nimmt stetig zu. Der Komplexität der Materie wegen dürfte eine Behandlung im Rahmen des GATT wohl etwas verfrüht sein. Die OECD scheint als Forum geeigneter. Dort reden wir die gleiche

Sprache, während die Ausgangspositionen im GATT allzusehr divergieren.

- Schutzklauseln

Der schweizerischen Haltung stimmen wir prinzipiell zu, müssen jedoch als EWG-Mitglied zu Kompromissen bereit sein.

- Landwirtschaft

Wir verhehlen unsere Bedenken darüber nicht, dass das Thema auf die Tagesordnung gesetzt werden wird, können dies jedoch nicht verhindern.

- Nord-Süd

Dem Graduationsproblem muss vollste Aufmerksamkeit geschenkt werden. Dem jeweiligen Entwicklungsstand der einzelnen Mitgliedstaaten der 77 muss gebührend Rechnung getragen werden. Es sollte alles daran gesetzt werden, um sie nach und nach in unser liberales Wirtschaftssystem zu integrieren.

Dabei ist grösste politische Vorsicht geboten, um alles zu vermeiden, was Anlass zu Vorwürfen oder Anklagen geben könnte, wir versuchten die Gruppe der 77 zu spalten.

Wie Staatssekretär Jolles zu Recht betonte, bleibt uns bis zum GATT-Treffen im November nur wenig Zeit zur Vorbereitung. Diese sollte möglichst gut genutzt werden und ein gewisser "push" seitens der Kommission ist angezeigt.

15.10 Abfahrt Staatssekretär Jolles zum Treffen mit Wirtschaftsminister Ivar Nörsgaard.

J. Kaufmann

G ä s t e l i s t e

des Mittagessens in der schweizerischen Residenz vom  
1.7.82

- Staatssekretär Otto Möller, Chef des ausserministeriellen Departements für Aussenwirtschaft
- Botschafter Henrik Netterström, Ministerialdirektor, Aussenministerielles Departement für Aussenwirtschaft
- Botschafter Klaus Otto Kapel, Ministerialrat, Aussenministerielles Departement für Aussenwirtschaft
- Frau Lisbeth Ströjer, Sektionschef, Aussenministerielles Departement für Aussenwirtschaft
- Herr Michael Zilmer, Sekretär, Aussenministerielles Departement für Aussenwirtschaft
  
- Staatssekretär Paul R. Jolles
  
- Botschafter Gustave Dubois
  
- M. Jean-Marc Boulgaris
  
- Herr Jörg Laurenz Kaufmann

G ä s t e l i s t e

des Nachtessens vom 1.7.82,  
offeriert vom dänischen Aussenministerium

Von dänischer Seite:

Staatssekretär Otto Möller, Botschafter, Chef des aussenministeriellen Departements für Aussenwirtschaft

Frau Bodil Begtrup, alt Botschafter

Dr. Erik Hoffmeyer, Direktor der Nationalbank

Departementschef Erling Jørgensen (Unterstaatssekretär),  
Chef des Budgetdepartements im Finanzministerium

Ministerialdirektor Niels Ussing, Oekonomisches Sekretariat,  
Wirtschaftsministerium

Botschafter Jakob Esper Larsen, Ministerialdirektor,  
Aussenministerielles Departement für Aussenwirtschaft (abwesend)

Botschafter Henrik Netterstrøm, Ministerialdirektor,  
Aussenministerielles Departement für Aussenwirtschaft

Botschafter Klaus Otto Kapel, Ministerialrat,  
Aussenministerielles Departement für Aussenwirtschaft

Frau Lisbeth Ströjer, Sektionschef,  
Aussenministerielles Departement für Aussenwirtschaft

Von schweizerischer Seite:

Staatssekretär Paul R. Jolles

Botschafter Gustave Dubois

Herr Jean-Marc Boulgaris

Herr Jörg Laurenz Kaufmann

Berne, le 13 juillet 1982

777.110 - Bo/st

Note de synthèse de l'entrevue entre  
M. le Secrétaire d'Etat P.R. Jolles et  
M. I. Nørgaard, Ministre danois de l'économie  
1er juillet 1982

Au cours de sa visite officielle au Danemark, le Secrétaire d'Etat P.R. Jolles a eu une entrevue de quarante-cinq minutes environ avec le Ministre danois de l'économie, M. I. Nørgaard. Le principal sujet de discussion a été la proposition danoise de relancer la lutte contre le chômage au sein des Communautés, par un accroissement de l'investissement public, proposition que M. O. Møller, Sous-Secrétaire d'Etat au commerce extérieur, avait décrite le matin, lors de la séance plénière entre les délégations suisses et danoises.

Le Ministre Nørgaard, tout en reconnaissant que le meilleur moyen de remettre de l'ordre serait de vaincre l'inflation, a souligné que dans les circonstances actuelles il estimait indispensable une action résolue visant à combattre le fléau du chômage au niveau européen et que le levier qui servirait à mettre les choses en mouvement devrait être l'investissement public.

M. Jolles a relevé qu'il y avait identité de vues quant au danger que présentait un taux élevé de chômage. Il a notamment indiqué que celui-ci était en hausse en Suisse également et qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que les travailleurs étrangers retournent volontairement dans leurs pays comme cela avait été le cas en 1974, car maintenant l'introduction d'une assurance chômage leur enlevait la motivation qui les avait poussés à quitter la Suisse il y a sept ans. Mais les autorités suisses continuent de penser que la lutte contre le chômage ne peut atteindre un résultat que si elle est menée

par le truchement de l'investissement productif. Celui-ci est le fait de l'entrepreneur. Or, il n'y a investissement que s'il y a perspective de profit. Tout dépend donc de la manière dont l'entrepreneur juge l'avenir. Pour le moment hélas, les risques suscités par les mesures protectionnistes et les fluctuations monétaires incitent à la prudence. Il n'y a guère de signes d'une reprise venant des Etats-Unis et on ne peut pas vraiment compter sur les pvd, car leur endettement joue un rôle capital. Enfin, il ne faut pas oublier que même une reprise normale n'aurait pas d'effets sur le marché de l'emploi vu les surcapacités de production qui existent. Aussi les perspectives en matière de chômage restent-elles peu réjouissantes.

M. Nørgaard a déclaré se trouver confronté à un dilemme. Il est vrai que la situation économique ne présente aucun signe de reprise, mais le problème du chômage doit être résolu. Selon lui, il est donc indispensable de recourir à l'investissement public, ce qui ne devrait pas signifier pour autant qu'il faille augmenter les déficits. Il conviendrait donc de compenser l'augmentation des fonds que l'Etat consacrerait à cette fin par une réduction de ses coûts de fonctionnement. L'investissement public serait ainsi le moyen de relancer la demande.

La deuxième partie de l'entrevue a été consacrée à un échange de vues sur quelques problèmes relatifs au GATT. M. Jolles s'est plu à relever les convergences qui s'étaient dégagées lors des conversations avec M. Møller, en particulier sur la nécessité de lutter contre le protectionnisme.

M. Nørgaard s'étant demandé si le GATT était le bon forum pour aller de l'avant, M. Jolles lui a fait remarquer qu'en matière commerciale c'était bien là qu'il fallait discuter. Certes, dans des domaines comme les services, l'OCDE pourrait effectuer un travail de préparation, mais qu'il fallait prendre garde à ne pas heurter les pays en développement en leur présentant au GATT des solutions toutes faites qui auraient été négociées à Paris.

La Jossier



**Bundesamt für Aussenwirtschaft**  
**Office fédéral des affaires économiques extérieures**  
**Ufficio federale dell'economia esterna**

3003 Bern, le 19 juillet 1982  
Bundeshaus Ost

Ø 031/61 22 54

CONFIDENTIEL

Ihr Zeichen  
Votre signe  
Vostro segno

Unser Zeichen Bo/st  
Notre signe 777.110 DK  
Nostro segno

Ambassades de Suisse à Helsinki, Lisbonne, Oslo,  
Stockholm, Vienne; Athènes, Bonn, Bruxelles,  
Copenhague, Dublin, La Haye, Londres, Luxembourg,  
Paris, Rome; Tokyo, Washington, Madrid  
Mission suisse auprès des CE, Bruxelles  
Délégation suisse près l'OCDE, Paris  
Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève

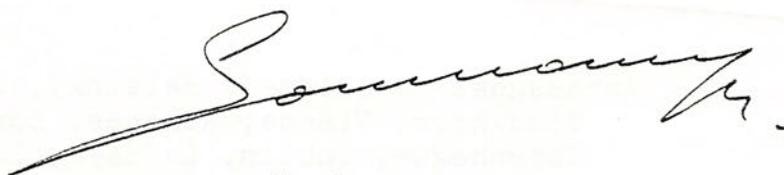
Copie : Secrétaire d'Etat R. Probst, DFAE  
Ambassadeur F. Muheim, DFAE  
Ambassadeur J.-P. Ritter, DFAE  
Ministre J. Zwahlen, DFAE

J, Ja, So, vT, Rb, Sb, Ly, A, Eb, Lu,  
R, Sa, An, Wb, Bo, Mm, Mi

Nous nous permettons de vous faire tenir ci-joint un rapport composé d'une note de synthèse et de trois notes d'entretiens sur la visite du Secrétaire d'Etat Jolles à Copenhague, les 30 juin et 1er juillet 1982.

Cette visite a eu lieu au moment même où le Danemark prenait la présidence du Conseil des CE pour le second semestre de 1982 et a donc permis de faire un large tour d'horizon sur les problèmes internes des CE ainsi que sur les relations de ces dernières avec les pays de l'AELE, les Etats-Unis et le Japon. En outre, les retombées du Sommet de Versailles et la préparation de la Conférence ministérielle du GATT ont également été abordées au cours des entretiens.

L'organisation et le déroulement de la visite officielle du Secrétaire d'Etat Jolles au Danemark ont largement bénéficié de l'appui compétent et efficace de notre Ambassade à Copenhague. Que l'Ambassadeur G. Dubois et son premier collaborateur, le Conseiller d'Ambassade J. Kaufmann, soient ici remerciés.



C. Sommaruga

Annexe mentionnée